



Dépenses et main-d'oeuvre scientifiques fédérales 1998/99

If you wish to have this questionnaire in English, please contact us at (613) 951-2199.

Gestion de la propriété intellectuelle, exercice 1997/98



Information pour répondants

Objectif de l'enquête

Cette enquête est nécessaire pour produire des renseignements statistiques permettant de suivre l'évolution des activités scientifiques et technologiques au Canada et d'étayer l'élaboration d'une politique relative aux sciences et à la technologie. Les données recueillies sont utilisées par des analystes de politique scientifique de l'administration fédérale et des provinces.

Autorisation

Cette enquête est autorisée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de publier toute statistique pouvant révéler des renseignements au sujet d'un organisme identifiable sans obtenir au préalable le consentement écrit de cet organisme.

Accord d'échange de données

Pour réduire le fardeau de réponse et améliorer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu avec Industrie Canada, aux termes de l'article 12 de la Loi sur la statistique, un accord en vue de l'échange des données de la présente enquête. En vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique, vous pouvez refuser de partager vos renseignements avec Industrie Canada en communiquant votre décision par écrit au statisticien en chef et en retournant votre lettre avec le questionnaire rempli dans l'enveloppe de retour ci-jointe.

J'autorise Statistique Canada à publier, en entier ou en partie, les données fournies dans ce questionnaire par ce ministère.

1 Oui 2 Non

Nom	Signature
Fonction officielle	Programme
Ministère ou organisme	

Personne ressource

Nom	Date	Numéro de téléphone
Titre au poste	Courrier électronique	Numéro de télécopieur

1. Renseignements généraux

1.1 Cette enquête porte sur la propriété intellectuelle découlant des activités scientifiques et technologiques des ministères et organismes fédéraux à vocation scientifique. Veuillez énumérer les noms des établissements scientifiques et technologiques compris dans vos chiffres.

Vous trouverez dans le guide, pour fins de référence, une liste des installations fédérales de recherche.

Vous voudrez bien, en outre, indiquer si ces établissements s'occupent de la gestion de la propriété intellectuelle (identification, protection, promotion ou commercialisation) en cochant OUI ou NON dans la deuxième colonne

Vous pouvez utiliser une feuille supplémentaire, au besoin.

Nom de l'établissement	Gestion de la propriété intellectuelle	
	Oui	Non
	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

1.2 Dans votre organisme, la gestion de la propriété intellectuelle (y compris l'identification, la promotion ou la commercialisation) est assurée par :

- 1 Chaque établissement de S-T
- 2 Un bureau central
- 3 Un organisme externe (veuillez préciser): _____
- 4 Une combinaison de ce qui précède

a. Veuillez noter ci-dessous le nombre d'ETP (équivalents temps plein), les dépenses de fonctionnement et les dépenses relatives aux demandes de brevet, consacrés au cours de l'année de référence à la gestion de la PI dans le ministère/organisme et tous les établissements de S-T.

Niveau	Nombre d'équivalents temps plein (personnes)	Dépenses de fonctionnement (milliers \$)	Dépenses relatives aux demandes de brevet (milliers \$)
Niveau ministériel		\$	\$
Tous les établissements de S-T		\$	\$
Autres (veuillez préciser): _____		\$	\$
_____		\$	\$

1.3 Politiques relatives à la propriété intellectuelle

a. La Loi sur les inventions des fonctionnaires impose d'informer le ministre compétent ou son représentant désigné de toute invention ou autre forme de propriété intellectuelle. Les rapports à ce sujet sont-ils ordinairement gérés à l'échelon de l'établissement de S-T ou par un bureau central?

Rapports gérés par:

	<u>l'établissement</u>	<u>l'organisme</u>
Inventions	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Propriété intellectuelle protégeable par droit d'auteur		
Logiciels ou bases de données informatiques	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Oeuvres, livres et articles littéraires, artistiques, dramatiques ou musicaux	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Documents éducatifs	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Dessins industriels	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Marques de commerce	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Topographies de circuits intégrés	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Nouvelles obtentions végétales	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Autres (<i>veuillez préciser</i>)	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>

b. Y a-t-il des circonstances dans lesquelles des primes sont décernées aux employés de votre organisme conformément à la politique du Conseil du Trésor sur les primes aux inventeurs et aux innovateurs?

1 Oui 2 Non

c. Quel est le pourcentage habituel des redevances versées aux inventeurs et aux innovateurs?

	<u>Pourcentage</u>	<u>Notes</u>
Inventions	%	
Propriété intellectuelle protégeable par droit d'auteur		
Logiciels ou bases de données informatiques	%	
Oeuvres, livres et articles littéraires, artistiques, dramatiques ou musicaux	%	
Documents éducatifs	%	
Dessins industriels	%	
Marques de commerce	%	
Topographies de circuits intégrés	%	
Nouvelles obtentions végétales	%	
Autres (<i>veuillez préciser</i>)	%	

1.4 Obstacles à la gestion de la propriété intellectuelle

Veillez indiquer si vous acceptez ou non les énoncés suivants sur les obstacles et les défis à la gestion de la PI.

	<u>Pas du tout d'accord</u>				<u>Tout à fait d'accord</u>
1. Politique					
1.1 Les lois et règlements fédéraux empêchent les ministères d'exploiter pleinement leur PI	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
1.2 Les lois et règlements fédéraux dissuadent les entreprises de commercialiser la PI élaborée par le gouvernement	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
1.3 L'impression qu'il y a des obstacles est due à une mauvaise compréhension de la PI et des politiques sur les transferts de technologie	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
1.4 Les règles de déclaration ne sont pas très respectées (p. ex., des renseignements sur les inventions sont publiés avant que celles-ci ne soient protégées)	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
1.5 Il manque de liens avec les prêteurs commerciaux et les investisseurs en capital-risque	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
2. Ressources de gestion de la PI					
2.1 On manque de ressources (monétaires/personnel) pour identifier et gérer la PI	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
2.2 On manque d'experts pouvant reconnaître les technologies ayant un grand potentiel de succès	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
2.3 Le personnel qui s'occupe de transferts technologiques a besoin de plus de formation en identification et réglementation de la PI et en droit des brevets	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
2.4 Les technologies qui ont des chances de réussite ne sont pas reconnues assez tôt.	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
3. Conservation des recettes					
3.1 Les ministères ne peuvent pas avoir de participation dans une société	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
3.2 Le report du versement des redevances jusqu'à la commercialisation de la technologie donne l'impression que la PI n'a pas eu de succès	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
3.3 Les inventeurs et les innovateurs ne sont pas adéquatement récompensés pour leur participation au développement et au transfert de la technologie	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
4. Capacité de commercialisation de la technologie					
4.1 Peu de PME canadiennes ont à la fois les ressources et les compétences nécessaires pour commercialiser les technologies créées dans les laboratoires fédéraux	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
4.2 Les sociétés canadiennes croient qu'elles devraient obtenir des licences sans avoir à verser des redevances parce qu'elles paient des impôts	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
4.3 Il n'y a pas assez de mécanismes pour favoriser le démarrage de sociétés spécialisées dans la commercialisation des technologies de pointe	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
5. Autres (veuillez préciser) _____					

1.5 Contrats et ententes de collaboration en S-T

Les contrats de S-T entraînent souvent la création d'une propriété intellectuelle sous forme d'inventions, de logiciels, de bases de données, de monographies, etc. Cette section sert à recueillir de l'information sur le rôle des contrats de S-T dans votre organisme.

Afins de la présente enquête, l'expression

- «contrat accepté» désigne un marché dans le cadre duquel votre organisme est payé par un autre organisme pour mener des activités de S-T.
- «contrat adjudgé» désigne un marché dans le cadre duquel votre organisme paie un entrepreneur extérieur pour mener des activités de S-T.
- «entente de collaboration non contractuelle» désigne des activités conjointes de S-T qui ne sont pas couvertes par un contrat officiel.

a. Quelle est la politique de votre organisme à l'égard de la propriété intellectuelle découlant de contrats de S-T acceptés? Autrement dit, qui possède les droits de la propriété intellectuelle et qui détient le droit prioritaire d'en autoriser l'exploitation sous licence?

b. Quelle est la politique de votre organisme à l'égard de la propriété intellectuelle découlant d'ententes de collaboration?

c. Qui sont les commanditaires des contrats de S-T acceptés au cours de l'année de référence?

Commanditaires des contrats acceptés :	Nombre de contrats de recherche	Valeur des contrats de recherche (milliers \$)
Administration fédérale		\$
Administrations provinciales et autres niveaux d'administration		\$
Entreprises privées		\$
Organisations non gouvernementales		\$
Sociétés étrangères		\$
Gouvernements étrangers		\$
Organisations internationales		\$
Groupes multilatéraux (consortiums, etc.)		\$
Autres (veuillez préciser)		\$

d. À qui avez-vous adjugé des contrats de S-T au cours de l'année de référence?

Recherche donnée à contrat à:

Administration fédérale

Administrations provinciales et autres niveaux d'administration

Entreprises privées

Organisations non gouvernementales

Sociétés étrangères

Gouvernements étrangers

Organisations internationales

Universities

Colleges

Groupes multilatéraux (consortiums, etc.)

Autres (veuillez préciser)

	Nombre de contrats		Valeur des contrats	
	Nombre	% du nombre des contrats laissant la PI au ministère	Valeur (milliers \$)	% de la valeur des contrats laissant la PI au ministère
Administration fédérale		%	\$	%
Administrations provinciales et autres niveaux d'administration		%	\$	%
Entreprises privées		%	\$	%
Organisations non gouvernementales		%	\$	%
Sociétés étrangères		%	\$	%
Gouvernements étrangers		%	\$	%
Organisations internationales		%	\$	%
Universities		%	\$	%
Colleges		%	\$	%
Groupes multilatéraux (consortiums, etc.)		%	\$	%
Autres (veuillez préciser)		%	\$	%

e. Au cours de l'année de référence, avec qui avez-vous entrepris des recherches dans le cadre d'ententes de collaboration non contractuelles? Si possible, donnez le nom du groupe, les ressources approximatives engagées et la composition approximative du groupe (p. ex., 50% administration fédérale, 25% université, 25% secteur privé).

2. Identification de la propriété intellectuelle

2.1 Indiquez le nombre de nouveaux rapports ou de nouvelles divulgations, au cours de l'année de référence, relatifs à la propriété intellectuelle découlant d'activités internes, de contrats adjugés et d'activités de collaboration.

Genre de propriété intellectuelle déclarée	Nombre de nouveaux rapports de propriété intellectuelle découlant de		
	Activités internes	Contrats	Activités de collaboration
Inventions			
Propriété intellectuelle protégeable par droit d'auteur			
Logiciels ou bases de données informatiques			
Oeuvres, livres et articles littéraires, artistiques, dramatiques ou musicaux			
Documents éducatifs			
Dessins industriels			
Marques de commerce			
Topographies de circuits intégrés			
Nouvelles obtentions végétales			
Autres (veuillez préciser):			

3. Protection de la propriété intellectuelle

3.1 Votre organisme a-t-il pris, au cours des cinq dernières années, l'une des mesures suivantes de protection de la propriété intellectuelle?

Inscrivez OUI dans la colonne appropriée, que la mesure ait été complétée ou non. Les mesures de protection sont définies dans le guide.

	Oui	Non
Présentation de demandes de brevet	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Enregistrement d'un droit d'auteur à l'égard de logiciels ou de bases de données	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Enregistrement d'un droit d'auteur à l'égard d'oeuvres, livres et articles littéraires, artistiques, dramatiques ou musicaux	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Enregistrement d'un droit d'auteur à l'égard de documents éducatifs	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Enregistrement de dessins industriels	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Enregistrement de marques de commerce	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Enregistrement de topographies de circuits intégrés	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Présentation de demandes de protection de nouvelles obtentions végétales	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Ententes de secret ou de non-divulgaration	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Autres (veuillez préciser):	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>

3.2 La protection de la propriété intellectuelle exige des efforts et souvent des dépenses de la part de l'organisme. Certaines déclarations de création de propriété intellectuelle indiquées à la question 2.1 n'exigent pas ou ne méritent pas de démarches plus poussées. Dans certains cas, l'organisme n'a peut-être pas le temps ou les moyens de se lancer dans le processus de protection.

Pendant l'année de référence, combien d'activités de protection ont été entreprises?

Ce renseignement est indépendant du nombre indiqué à la question 2.1 car il y a souvent un décalage entre le moment de la déclaration et celui du début des activités de protection. De plus, une propriété intellectuelle (comme un programme d'ordinateur) pourrait être protégée de diverses façons, par exemple par un brevet, un droit d'auteur, une marque de commerce et une entente de secret de fabrication. Il ne faut pas prendre en compte ici la poursuite de processus engagés dans les années précédentes.

	Nombre d'activités
Présentation de demandes de brevet	<input type="text"/>
Enregistrement d'un droit d'auteur à l'égard de logiciels ou de bases de données	<input type="text"/>
Enregistrement d'un droit d'auteur à l'égard d'oeuvres, livres et articles littéraires, artistiques, dramatiques ou musicaux	<input type="text"/>
Enregistrement d'un droit d'auteur à l'égard de documents éducatifs	<input type="text"/>
Enregistrement de dessins industriels	<input type="text"/>
Enregistrement de marques de commerce	<input type="text"/>
Enregistrement de topographies de circuits intégrés	<input type="text"/>
Présentation de demandes de protection de nouvelles obtentions végétales	<input type="text"/>
Ententes de secret ou de non-divulgaration	<input type="text"/>
Autres (veuillez préciser):	<input type="text"/>

3.3 Demandes et délivrances de brevets

Pendant l'année de référence, combien de brevets votre organisme a-t-il demandés et combien en a-t-il reçus?

Si possible, donnez l'information selon la classification fournie des secteurs technologiques. Si vous ne disposez pas de renseignements sur certains brevets, inscrivez-les dans la catégorie «autres». Vous trouverez une description de ces secteurs dans le guide.

Secteur technologique	Nouvelles demandes de brevet			Brevets délivrés		
	Canada	E.-U.	Autres	Canada	É.-U.	Autres
A. Information et communications						
i) Logiciels						
ii) Ordinateurs et matériel connexe						
iii) Réseaux de communications haute performance (p. ex., à large bande, RNIS)						
iv) Technologies liées aux médias (p. ex., CD-ROM)						
B. Transport et technologies de la circulation (p. ex., véhicules, technologie de la transmission, logistique)						
C. Technologie de mesure, de contrôle et de guidage, automatisation						
D. Technologies médicales (y compris les biotechnologies relatives à la santé humaine)						
i) Diagnostic						
ii) Thérapie						
iii) Thérapie génique						
iv) Autres						
E. Biotechnologies et technologies alimentaires (sauf les biotechnologies relatives à la santé humaine)						
i) Bioinformatique						
ii) Biotechnologies agricoles						
iii) Transformation alimentaire						
iv) Aquaculture						
v) Mines, énergie, pétrole et chimie						
vi) Produits forestiers						
vii) Environnement						
viii) Autres biotechnologies ou transformation alimentaire						
F. Autres technologies (veuillez préciser)						

Nombre total de brevets en vigueur, y compris les brevets délivrés dans l'année de référence

Brevets détenus		
Canada	É.-U.	Autres

4. Exploitation de la propriété intellectuelle par l'organisme

4.1 Licenses

La plupart des activités de commercialisation donnent lieu à une licence exécutée avec un autre organisme, qu'il s'agisse de la concession d'une licence pour une invention brevetée, pour un logiciel ou pour un logo. Dans cette section, indiquez le nombre de nouvelles licences exécutées pendant l'année de référence et le nombre total de licences actives à la fin de la même année. Si vous n'avez pas les chiffres détaillés, indiquez les totaux dans les cases appropriées.

	Licence exclusive et unique (nombre)	Licence non exclusive et multiple (nombre)	TOTAL (nombre)
a. Nouvelles licences exécutées pendant l'année de référence avec des entreprises canadiennes :			
- Qui commanditaient des contrats de recherche acceptés ou participaient à des activités de collaboration			
- À qui des contrats ont été adjugés			
- Qui n'ont pas participé à la création de la propriété intellectuelle en cause			
- Total			
b. Nombre total de licences actives à la fin de l'année de référence exécutées avec des entreprises canadiennes :			
- Qui commanditaient des contrats de recherche acceptés ou participaient à des activités de collaboration			
- À qui des contrats ont été adjugés			
- Qui n'ont pas participé à la création de la propriété intellectuelle en cause			
- Total			
c. Nouvelles licences exécutées pendant l'année de référence avec des entreprises des États-Unis et d'autres pays étrangers			
d. Nombre total de licences actives à la fin de l'année de référence exécutées avec des entreprises des États-Unis et d'autres pays étrangers			

4.2 Quelles étaient les sources des technologies sur lesquelles les licences actuelles sont fondées? Le total devrait correspondre aux totaux des rangées h) et i) ci-dessus.

Source de technologie	Nombre total de licences actives
Activités internes	
Activités extérieures (contrats adjugés)	
Activités de collaboration	
Sources multiples	
Autres (veuillez préciser)	

4.3 Redevances reçues

Pendant l'année de référence, quelles sont les redevances totales reçues découlant des licences actives? Incluez les frais de délivrance de licences, les redevances en cours, les frais de licence de logiciels et de bases de données et toutes autres redevances.

Redevances totales reçues pendant l'année de référence pour la PI découlant de	Titulaire de licence:		TOTAL (milliers \$)
	Canadienne (milliers \$)	Étrangère (milliers \$)	
Activités internes	\$	\$	\$
Activités extérieures (contrats adjugés)	\$	\$	\$
Activités de collaboration	\$	\$	\$
Sources multiples	\$	\$	\$
Autres (veuillez préciser)	\$	\$	\$

5. Impacts des transferts de propriété intellectuelle

5.1 De nouvelles sociétés sont souvent constituées pour commercialiser les technologies appartenant à l'organisme. Ces sociétés, dites entreprises dérivées, résultent de divers arrangements institutionnels :

Attribution de licences - Une nouvelle société est établie pour commercialiser ou concéder sous licence la technologie de l'organisme (ces sociétés sont parfois dites «de démarrage»)

R-D - Une nouvelle société est créée pour financer la recherche faite dans l'organisme afin de développer les technologies à l'égard desquelles on envisage de concéder des licences.

Service - Une nouvelle société est créée pour donner un service qui était offert à l'origine par l'organisme. Cela comprend les prises en charge par les employés, c'est-à-dire les entreprises lancées par d'anciens employés dans le cadre d'une entente visant à commercialiser les technologies.

Veillez indiquer ci-dessous les dénominations sociales de toutes les entreprises dérivées, l'année de leur constitution, leur statut, leur secteur technologique (consultez la classification des secteurs technologiques donnée pour la question 3.3) et leur lien avec l'organisme (attribution de licences, R-D ou autres).

Utilisez au besoin des feuilles supplémentaires.

Dénomination sociale	Année de constitution	Statut de l'entreprise (stade de conception, stade de démarrage, active, fusion, née, inactive, fermée)	Secteur technologique (voir question 3.3)	Lien institutionnel (attribution de licences R-D, service)

5.2 À part la concession de licences et la création de nouvelles sociétés, quels autres avantages ont découlé de la propriété intellectuelle élaborée par votre organisme ou pour son compte? Ces avantages peuvent comprendre : des licences sans redevances, l'autorisation d'utiliser la PI sans licence, les applications non commerciales, p. ex., à des fins réglementaires ou de gérance. Estimer si possible la valeur marchande des avantages.

Contribution	Valeur estimative pour les	
	Bénéficiaires canadiens (milliers \$)	Bénéficiaires des É.-U. ou d'autres pays étrangers (milliers \$)

6. Questions complémentaires

Vos réponses aux questions suivantes nous aideront à comprendre la gestion de la propriété intellectuelle dans votre organisme. Elles serviront à améliorer les versions futures de ce questionnaire d'enquête.

6.1 Approches de la gestion de la propriété intellectuelle

a. Comment démarrent le plus souvent les activités de gestion d'une nouvelle propriété intellectuelle?

Cocher une seule case

L'inventeur (chercheur) déclare la découverte à l'organisme et en demande l'étude pour fins de protection et de commercialisation. 1

L'organisme supervise les activités des chercheurs et détermine les découvertes pour lesquelles il faudrait envisager la protection et la commercialisation 2

Autres (veuillez préciser) 3

b. Quelles sont les principales approches de création et de commercialisation de la propriété intellectuelle de l'organisme? Par exemple, la présentation de demandes de brevet et l'attribution de licences pourraient être administrées par le bureau du transfert technique ou par une entreprise de commercialisation. *Au besoin, utilisez une feuille supplémentaire.*

c. Veuillez décrire un cas typique de gestion de la propriété intellectuelle dans votre organisme. La description devrait préciser qui fait quoi et à quel moment. *Au besoin, utilisez une feuille supplémentaire.*

6.2 Votre organisme a-t-elle publié un rapport sur les avantages économiques des activités de S-T du ministère?

1 Oui 2 Non



Si vous avez répondu OUI, veuillez énumérer les titres ou les adresses Internet de vos plus récents rapports. Si possible, veuillez joindre à votre réponse une copie papier de ces rapports.

Titre et (ou) adresse Internet	Organisme en cause	Année de référence

